



Don en exonération de droits

Par mamie claudé

Je renouvelle ma question: j'ai fait un don manuel de 30000? à ma petite fille mineure en 2004 (cas général) sans qu'elle ait eu à payer de droits. Nous aimerions mon mari et moi lui en refaire un de la même somme. comment faire pour qu'elle n'ai pas de droits à payer? Elle est née le 12/12/1995.